

L'an **DEUX MILLE DIX, le douze juillet à 20 h 30**, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué par Christophe SESTIER, Maire, s'est réuni en séance ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 juillet 2010.

PRESENTS : S. BAFFERT, S. BRUN, J-C. CARTANNAZ, F. DESCURE, Y. GUERPILLON, B. KOCH, J-C. RECEVEUR, M. ROBVEILLE, J-P ROUSSET, C. SESTIER et M. VIRARD.

EXCUSES : J. ANCEY, C. ARGOUD et B.COTTAVE

POUVOIRS : J. ANCEY à S. BRUN
C. ARGOUD à C. SESTIER
B.COTTAVE à J-C. CARTANNAZ

ABSENT : F. DIEDERICHS

Secrétaire de séance : S. BRUN

Le Maire demande que les points suivants soient ajoutés à l'ordre du jour :

- Électrification Rurale : renforcement du réseau pour la Grange des Croix
- Travaux supplémentaires pour la route forestière de la Coche
- Appel d'offres des travaux de transformation du bâtiment de la Poste en Mairie et bureau de Poste
- Travaux du parking « du Couzon ».

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité d'ajouter ces quatre points à l'ordre du jour.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2010

Le compte-rendu sera approuvé ultérieurement après que les conseillers municipaux aient pu prendre connaissance du débat sur le PADD.

2/ COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME DU 30 JUIN 2010

Présents : J-C. Receveur, M. Virard et Y. Mercier - Excusés : Y. Guerpillon, S. Baffert et J-C. Cartannaz

Absents : S. Brun et F. Diederichs

Date Dépôt	Nom du pétitionnaire	Nature et N°	Lieu Cadastre et N°	Zone POS	Risque	Nature du projet ou des pièces jointes	Observations Prescriptions AVIS
	SNEFF		Mollard-Bellet			Travaux sur antenne	Avis favorable
	TECHNI CHR		Hôtel Beau Site			Demande d'emplacement pour enseigne	Avis favorable
	KOCH Benoit					Demande pose panneau signalétique embranchement route des Essarts	
	DULAT Céline	DP	Gerbetière			Demande pour couverture grange en tuile Alpha 10	ALPHA 10 Le colori sera identique à la maison
21/06	GREIS François	DP 1020020	Gérentière AM 217	NB	Bi'	Ouverture d'une fenêtre	Avis favorable
01/06	SIVOM de Chamechaude	DP 10200221				Piste de ski fond	Avis favorable
01/06	SIVOM de Chamechaude	DP 1020022				Stade de biathlon	Il manque des pièces Courrier DDE
12/06	VERCAMER Eric	DP 1020023	Brevardière AN 83-84			Réfection de toiture, remplacement de la couverture en fibrociment par des tuiles	Avis favorable

						Sainte Foy type Arboise Chevreuse	
17/06	JCA Ingénierie	DP 1020025	Le Plan AE 475	UBa	Bgs	Ravalement de façades	Avis favorable
17/06	BAFFERT- FORGE Alain	DP	Flin			Pose de 26 panneaux photovoltaïques 22 m²	Avis favorable Travaux fait avant délivrance autorisation
19/06	SAUGE Pierre	DP 1020026	Mollarière			Remplacement de la couverture Extension de la charpente (prolongation du décrochement de toiture pour couvrir l'escalier sud) Suppression de la cheminée au nord	Avis favorable
	SAUGE Pierre					Lettre suite refus toit en bac acier	Avis favorable
23/06	GONTIER Denis	DP 1020027	Mollard- Bellet			Pose de panneaux photovoltaïques	Avis favorable
12/06	PLAISANTIN Jean-Paul	PC n° 0004	Les Egaux			Nouveau plan pour garage toit terrasse	Avis favorable
10/06	BIDRAULT Jean-Pierre	CUa n°13	Plan de Ville AE 476			Vente d'un appartement	Avis favorable
	BECLE- BERLAND Michel	CUB n° 14	Cherlieu AO 116	NAc	Bv	Réhabilitation de la grange en maison	
11/06	BERTRAND Pascal	CUB n°15	Le Battour AB 564	NAc	Bg1v	Projet de construction de 2 maisons d'habitation	Avis favorable
30/06	FLAMEN- COURT Serge	CUa	Pré de Chartreuse 1	UBa	Bgs	CU d'information	Avis favorable
29/06	REQUET Nadège	DP 1020028	Pré du fer	ND	Bg1,v RT	Mise en place d'une cabane de jardin de 12 m² pour le gîte	Avis défavorable Voir modif zone dans le cadre du PLU
29/06	VIDAL Fanny	DP 1020029	Le Pendu			Réfection toiture et création de 4 velux dans les combles	Avis favorable
11/06	BARET Émile	PC n°09	Ch du Grand Logis	NB NBBr	RG,v Bg2,v	Construction d'un garage enterré	Avis favorable
28/06	LAVAL Benoit	PC n°10	Ch de Perquelin	UAb	Bg1,v	Construction bâtiment d'habitation comprenant 1 gîte et une habitation principale.	Avis favorable
	GAUTHIER Daniel	CU					Accès terrain à modifier faire entrée principale dans la ligne droite
	BARRAL BARON					Proposition d'échantillon pour couleur façade	

3/ COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 12 du Conseil Municipal en date du 07/04/2008,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation, le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Budget	Objet	Entreprise	Prévisions budgétaires	Montants		Date de la signature et observations.
				HT	TTC	
Principal	Poteaux incendie	Bayard	4 100.00	2 440.00	2 818.24	07/07/2010
Principal	Porte entrée Bât SIVU	Cartannaz	3 000.00	2 540.00	3 037.84	09/06/2010 Crédits suffisants sur opération
Principal	Murette jardin cure	Gaillard	5 000.00	4 180.22	4 999.54	19/04/2010
Principal	Route derrière Beauregard	Colas	14 970.00	12 513.65	14 966.33	15/06/2010
Principal	Borne 3D OT	JPF informatique	3 300.00	2 759.00	3 299.76	18/06/2010
Principal	Parking du Couzon	Colas	204 000.00	131 022.17	156 702.52	22/06/2010
Principal	Parking du Couzon (vidange borne CC)	Trigano - Raclet	204 000.00	1 400.00	1 674.40	07/07/2010

4a/ DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE CADASTREE AE 458 ET INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 9 juillet dernier par laquelle il a été constaté la désaffectation de la parcelle de terrain communal cadastrée AE 458.

Il rappelle également la délibération du 12 avril 2010 décidant de la vente au profit de la Société Raidlight d'une partie de cette parcelle.

Il expose au Conseil Municipal qu'il y a donc lieu de déclasser cette parcelle du domaine public de la commune et de l'intégrer dans le domaine privé afin de pouvoir réaliser cette cession.

Vu le Code général des collectivités territoriales et le Code général de la propriété des personnes publiques, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de déclasser le bien en question et de l'incorporer dans le domaine privé communal.

4b/ APPROBATION DE LA DIVISION DE LA PARCELLE CADASTREE AE 458 EN TROIS NOUVELLES PARCELLES ET CESSION DE DEUX D'ENTRE ELLES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le document d'arpentage établi par monsieur Yves Jail, Géomètre-expert, qui divise la parcelle cadastrée AE 458 située le Bourg, d'une contenance de 3618 m², en trois nouvelles parcelles : AE 595 pour 758 m², AE 596 pour 2099 m² et AE 597 pour 761 m²

Il rappelle au Conseil Municipal :

- la délibération du 12 avril 2010 décidant de la cession d'une partie de parcelle AE 458 à la Société RAIDLIGHT,
- la délibération du 9 juillet 2010 constatant la désaffectation de cette parcelle,
- la délibération du 12 juillet 2010 déclassant cette parcelle du domaine publique et l'intégrant dans le domaine privé de la commune
- l'avis des Domaines en date du 1^{er} avril 2010 estimant la valeur de la parcelle AE 458 à 80 € le m²

Considérant le projet d'installation de l'entreprise Raidlight sur le territoire de la commune qui contribuera à l'essor de l'économie locale de la commune en créant entre autre des emplois à court terme avec une perspective de développement importante,

Compte tenu de cet intérêt manifeste, il est proposé de céder à la SCI Raidlight la parcelle nouvellement désignée AE 596, au prix de 30 euros le m².

Monsieur le Maire propose également de céder à Monsieur Benoit Laval et Madame Claudie Royon la parcelle nouvellement désignée AE 597 à 80 euros le m² correspondant au prix estimé par le service des domaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le document d'arpentage établi par le géomètre-expert tel qu'il a été présenté,
- décide de céder la parcelle AE 596 à la SCI Raidlight au prix de 30 € le m²,
- décide de céder la parcelle AE 597 à Monsieur Laval et Madame Royon au prix de 80 € le m² correspondant à l'estimation du service des domaines,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente, ainsi que tout document afférent à cette opération.

5/ ACHAT DES TERRAINS DE MONSIEUR APPAIX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'acquérir les parcelles cadastrées : AE 409, AE 416 et AE 454 situées sur le Plan de Ville appartenant à Monsieur APPAIX au prix de 4 000,00 Euros (quatre mille euros) et autorise le Maire à signer l'acte de vente établi par Maître SAMSON, Notaire à Lyon

6/ DÉNONCIATION DE LA CONVENTION AVEC CURIEUX DE NATURE ET LES ECUREUILS DE MISE À DISPOSITION D'UN EMPLOI PARTAGÉ

Le Conseil Municipal décide de ne pas renouveler la convention de mise à disposition d'un emploi partagé, signée le 27 janvier 2009 avec l'association «Curieux de nature» et «les Écureuils».

7/ RAPPORT ANNUEL 2009 DU SERVICE DES DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHARTREUSE-GUIERS

Yves Guerpillon présente le rapport annuel 2009 du service des déchets de la Communauté de Communes Chartreuse-Guiers.

Le tonnage des déchets collectés baisse malgré l'augmentation de la population. Ceci confirme l'évolution de la collecte triée.

Le coût total du service s'élève à 1 500 000 €, financé par la taxe ordures ménagères, la redevance spéciale, le budget général, la communauté de communes des Entremont, les industriels et les subventions.

Une réflexion est en cours sur la redevance incitative.

8/ PARTENARIAT AVEC SMART-BOX

Monsieur le Maire présente le projet de partenariat avec la société Smart-Box pour le coffret cadeau « Parc Aventure ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le contrat et autorise le Maire à le signer.

9/ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC E.R.D.F.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention inter partenaire pour la mise à disposition de données numériques relatives aux ouvrages électriques représentés à moyenne échelle.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité les termes de cette convention et autorise le Maire à la signer.

10/ CONVENTION DE DELEGATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DE LA ROUTE FORESTIERE DU COLEAU - PREMIERE TRANCHE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage de la route forestière du Coleau pour la première tranche des travaux.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité les termes de cette convention et autorise le Maire à la signer.

11a/ CREATION D'UN EMPLOI DE NON TITULAIRE

Sur proposition de Monsieur le Maire, et considérant les besoins de la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer un emploi de non titulaire à temps non complet à raison de 17 h 30 hebdomadaire d'adjoint technique de 2^{ème} classe en application des sixième et huitième alinéas de l'article 3 de la Loi du 26 janvier 1984. La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 303.

11b/ CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL

Sur proposition de Monsieur le Maire et considérant les besoins de la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer un poste d'Attaché Territorial à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2010.

12/ SE 38 – EXTENSION ET RENFORCEMENT DU RESEAU DU HAMEAU « DES GUILLETS »

Suite à notre demande, le Syndicat « Énergies » de l'Isère (SE. 38) a étudié la faisabilité de l'opération de renforcement du poste « Les Guillets » et l'extension du réseau pour alimenter l'exploitation agricole de Madame Décoret avec création d'un poste supplémentaire H61.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien, avec les élus et le concessionnaire, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé	98 440 €
2 - le montant total de financement externe serait de	79 471 €
3 - les frais de maîtrise d'ouvrage du SE 38, inclus dans le prix de revient s'élèvent à	3 950 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ	15 019 €

Afin de permettre au SE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par la maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE38

Le Conseil Municipal ayant entendu cet exposé,

- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel	: 98 440 €
Financements externes	: 79 471 €
Participation prévisionnelle	: 18 969 €

(frais SE38 + contribution aux investissements)

- **PREND ACTE** de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE 38 pour : 3 950 €
- **DECIDE** de demander une participation financière à définir à Madame DECORET pour l'extension du réseau

13a/ TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR LA ROUTE FORESTIÈRE DE LA COCHE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux réalisés en 2009 concernant la reprise des lacets de la route forestière de la Coche, ainsi que l'agrandissement et l'aménagement d'une place de dépôt.

Il explique que, suite à un glissement de terrain, il est nécessaire de réaliser un élargissement partiel de cette route forestière. Il présente le devis de l'entreprise COMTE Pierre, dont le montant s'élève à 3 800.00 € H.T. Il explique que la Mairie est maître d'ouvrage dans cette opération, et qu'à ce titre, elle devra s'acquitter des factures, mais doit récupérer une partie de cette somme de l'ASL La coche, représentant la participation des propriétaires. Enfin, les crédits restants disponibles sur cette opération étant de 3 500 € sur le BP 2010, il propose une décision modificative afin de disposer des crédits suffisants pour commander les travaux à l'entreprise COMTE.

Après avoir délibéré sur tous ces points, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à passer commande des travaux nécessaires sur la route forestière de La Coche
- d'accepter le devis de l'entreprise COMTE.
- d'autoriser le Maire à encaisser la participation des propriétaires par le biais de l'ASL La Coche
- de prévoir les crédits nécessaires à l'opération sur le budget annexe de la Forêt

13b/TRANSFERT DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES POUR LES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES DE LA ROUTE FORESTIÈRE DE LA COCHE

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D 2111 : Terrains nus	300.00 €	
Total D 21 : Immobilisations corporelles	300.00 €	
D 2318-F67 : Route forestière de La Coche		300.00 €

Total D 23 : Immobilisations en cours		300.00 €
TOTAL	300.00 €	300.00 €

14/ RÉHABILITATION DU BÂTIMENT DE LA POSTE EN MAIRIE ET EN BUREAU DE POSTE :
SIGNATURE DES MARCHÉS DE TRAVAUX

Vu le code des marchés publics, vu le procès verbal de la commission d'appel d'offres du 12 juillet 2010, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le choix de la commission d'appel d'offres et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :

Programme : Rénovation du bâtiment de la poste en nouvelle mairie.

Lot 1 : Démolition – maçonnerie

Entreprise : BPS, Maupertuis, 38950 Quaix en Chartreuse
Montant du marché HT : 132 854.70 €

Lot 2 : Étanchéité

Entreprise : E.I.B.B, 332 rue de l'Hoirie, 38340 Voreppe
Montant du marché HT : 11 427.50 €

Lot 3 : Charpente

Entreprise : L'avenir en Bois, Le Beurivage, 73610 Aiguebelette le Lac
Montant du marché HT : 69 464.50 €

Lot 4 : Menuiseries extérieures bois

Entreprise : GB Bois, ZA La Fraidière, 38380, St Christophe sur Guiers
Montant du marché HT : 42 584.00 €

Lot 5 : Menuiseries intérieures bois

Entreprise : GB Bois, ZA La Fraidière, 38380, St Christophe sur Guiers
Montant du marché HT : 31 456.00 €

Lot 6 : Cloisons, doublage, plafonds

Entreprise : Carbonero, La Buisse, 38500 Voiron
Montant du marché HT : 45 864.00 €

Lot 7 : Carrelage et faïence

Entreprise : Isère Entretien, 18 rue de la tuilerie, 38170 Seyssinet-Pariset
Montant du marché HT : 17 937.00 €

Lot 8 : Sols souples

Entreprise : Sarl S.D.S., ZA des Mères, 38850 Chirens
Montant HT : 15 674.90 €

Lot 9 : Peintures

Entreprise : Texeira, 109 rus des Alliés, 38100 Grenoble
Montant HT : 22 140.64 €

Lot 10 : Ascenseur

Entreprise : ACAF, 9 rue de Chamrousse, 38100 Grenoble
Montant HT : 20 881.00 €

Lot 11 : Métallerie

Entreprise : Alpes portails, 1450 rue Aristide Bergès, 38430 Moirans
Montant HT : 11 644.50 €

Lot 12 : Électricité, courants faibles

Entreprise : JBM, 111 avenue de la République, 38130 Echirolles
Montant HT : 43 099.31 €

Lot 13 : Plomberie, chauffage, ventilation
Entreprise : CIZEPZ, 20 bis rue Guynemer, 38100 Grenoble
Montant HT : 79 000.00 €

15/ PARKING DU COUZON

Suite à la demande des copropriétaires de l'A.S.L « les Granges », le Conseil Municipal décide avec 6 voix pour (dont celle du Maire qui est prépondérante), 6 voix contre et 2 abstentions, d'installer une séparation entre les parkings « du Couzon » et « les Granges ».

16/ COUPE D'AFFOUAGE

Le Conseil Municipal fixe le montant du remboursement des travaux pour la coupe affouagère 2010 à 31.00 € HT le m³, soit 32.70 € TTC (T.V.A. : 5.5 %) qui seront facturés à chaque affouagiste selon le cubage attribué. En conséquence, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser les sommes relatives à cette coupe d'affouage.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h10.